

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**REHABILITATION DE LA RUE DES PRES ET AMENAGEMENT DE
LA VOIE LONGEANT LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

09 JUIL. 2024

COMMUNE DE WITTERSHEIM

12 rue de l'Eglise
67670 WITTERSHEIM
Tél : 03.88.51.62.73

SOUS-PREFECTURE

01 AOUT 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'organisme : COMMUNE DE WITTERSHEIM

2. IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° OP-24.054 qui fait référence au CCAG – Maitrise d'œuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

M MEYER Fabrice

Désigné mandataire :

Le signataire (Candidat individuel),

M MEYER Fabrice
Agissant en qualité de Dirigeant

Engage la société M2i sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale M2i – MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURES
Adresse 24 rue des Chasseurs 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
Adresse électronique accueil@m2i-vrd.fr
Numéro de téléphone 03.88.51.16.10 Télécopie /
Numéro de SIRET 794 404 145 000 29 Code APE 7112 B
Numéro de TVA intracommunautaire FR 47 794 404 145 000 29

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. DISPOSITIONS GENERALES

3.1. Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
REHABILITATION DE LA RUE DES PRES ET AMENAGEMENT DE LA VOIE LONGEANT LE TERRAIN DE FOOTBALL

3.2. Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3. Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire sans allotissement.

SOUS-PREFECTURE

01 AOUT 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

4. PRIX

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 170 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le taux de rémunération est fixé à : 6.80 %

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

Montant HT	:	11 560.00	Euros
TVA (taux de 20 %)	:	2 312.00	Euros
Montant TTC		13 872.00	Euros
Soit en toutes lettres	:	Treize mille huit cent soixante-douze euros TTC	

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses avenants.

L'offre de prix se détaille comme suit :

Éléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT
EP	17.00 %	1 965.20
AVP	24.00 %	2 774.40
PRO	19.00 %	2 196.40
ACT	10.00 %	1 156.00
VISA	2.00 %	231.20
DET	21.00 %	2 427.60
OPC	3.00 %	346.80
AOR	4.00 %	462.40
TOTAL	100 %	11 560.00

5. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

La durée prévisionnelle d'exécution globale des prestations est de 12 mois.
Les délais par phase de mission sont définis dans l'article 5 du CCAP.

6. PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : M2i
Domiciliation : Crédit Mutuel Bischwiller et Environs
Code banque : 10278 Code guichet : 01850 N° de compte : 00021253201 Clé RIB : 09
IBAN : FR76 1027 8018 5000 0212 5320 109
BIC : CMCIFR2A

7. SIGNATURE

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Wingersheim les Quatre Bans,

Le 13 juin 2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres
du groupement

MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE
24 rue des Chasseurs
67170 WINGERSHEIM
Tél. 03 83 51 16 10
accueil@m2i-vrd.fr - www.m2i-vrd.fr

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 11 560,00.-	Euros
TVA (taux de 20...%)	: 2 312,00.-	Euros
Montant TTC	: 13 872,00.-	Euros

Soit en toutes lettres : treize mille huit cents soixante douze.- Euros

La présente offre est acceptée

A W. Harsheim Le 09 JUL. 2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la décision en date du 09 JUL. 2024

LE MAIRE

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A Le



SOUS-PREFECTURE

01 AOUT 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG